



Urbaniser un site exceptionnel

Dans le cadre de sa politique en matière d'habitat afin de lutter contre le vieillissement de la population et pour assurer la pérennité de ses équipements publics, la Ville d'AVRILLE a décidé d'urbaniser la frange Nord-Ouest de son territoire.

Ce développement urbain au contact de la coupure verte, sur le site des Bosquets d'une part, et le site d'Ardenne d'autre part, est à replacer dans le contexte des mutations lourdes que connaît AVRILLE, parmi lesquelles figurent :

-sur le plan de l'aménagement : l'urbanisation du Plateau de la Mayenne, la requalification du centre ville...

-sur le plan des transports et des communications : le contournement autoroutier Nord de l'agglomération angevine, la déviation de la RN 162 en continuité de la RD 106, et l'arrivée du tramway...



Couvrant une superficie de 10 hectares, ce nouveau quartier résidentiel s'insère dans un cadre environnemental exceptionnel.

Considérant l'environnement urbain et paysager propre au site des Bosquets, il est décidé d'aménager ce nouveau quartier sous la forme d'habitat individuel dans la continuité de la ZAC de l'Etang limitrophe.

Cependant pour répondre aux souhaits de la ville en matière de mixité sociale, le quartier comportera aussi plusieurs secteurs en habitat groupé plus dense dont un programme de logements locatifs sociaux.

Collectivité locale	Ville d'AVRILLE
Aménageur	SODEMEL
Urbaniste	cabinet BRUNET
Maitrise d'oeuvre	BRUNET ; VU D'ICI
Date	2001-2007
Programme	121 logements (101 indi. et 20 locatifs)
Surface	10 hectares
Montant de l'opération	6, 3 M euros

